



PROGRAMME DE FORMATION BILAN DE COMPETENCES

OBJECTIFS DU BILAN DE COMPETENCES

« Le Bilan de Compétences a pour objet de permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation » Article L6313-10 du Code du Travail.

Plus précisément, accompagner le bénéficiaire du bilan dans l'identification de la meilleure orientation professionnelle possible, en tenant compte de son profil (compétences, aptitudes, personnalité), de ses centres d'intérêts, de ses motivations et contraintes, des formations accessibles, des débouchés possibles. A partir de ces différents critères, identifier les métiers, fonctions et secteurs d'activités envisageables, ainsi que les moyens à mettre en place (faisabilité et plan d'action).

Le bilan de compétences est un outil d'aide à la prise de décision dans le cadre d'une transition professionnelle.

DEROULEMENT

Phase 1 – Analyse de la demande

Analyse des besoins du bénéficiaire, de ses attentes et co-construction des objectifs

Phase 2 – Investigation

- 1) Connaissance de soi
 - Analyse des aspirations de la personne : motivations générales et professionnelles, valeurs, personnalité, centres d'intérêts, projets de développement personnel et professionnel.
 - Identification des compétences :
 - Analyse du parcours professionnel, des métiers exercés et des contextes professionnels
 - Identification et valorisation des compétences et des qualités du (de la) bénéficiaire
- 2) Construction d'un projet professionnel
 - Identification des orientations professionnelles possibles en termes de postes et de secteurs d'activités.
 - Elaboration d'un projet professionnel avec plusieurs alternatives et plan d'action.
 - Identification des moyens nécessaires à la mise en œuvre des changements souhaités : compétences directement mobilisables, compétences à acquérir, compétences transférables, formation(s) à envisager, etc...

Phase 3 – Restitution

Entretien de conclusion : appropriation des résultats de la phase d'investigation, co-construction de la synthèse, finalisation du plan d'actions / mise en œuvre du projet professionnel.

METHODOLOGIE ET MOYENS PEDAGOGIQUES

- **Entretiens individuels** approfondis et confidentiels en face à face ou à distance avec une consultante dédiée.
- Le test de personnalité provient des **ECPA** (Editions du Centre de Psychologie Appliquée) : inventaire de personnalité au travail.

- Un **support d'accompagnement personnalisé** : questionnaires sur les motivations, valeurs, et grille d'analyse des compétences ; des mises en situation professionnelles...
- Outils d'aide à la **hiérarchisation des priorités** et à la prise de décision.
- Accès à la plateforme **PARCOUREO** : tests d'auto-évaluation et encyclopédie des métiers permettant d'approfondir la connaissance de métiers en lien avec le profil du bénéficiaire.
- **Méthodologie sur-mesure adaptée au besoin de chaque bénéficiaire** : préparation d'argumentation et/ou de négociation, identification et illustration des compétences en contexte, mise en valeur des compétences sur le CV, ingénierie de la formation, **enquêtes métiers** sur le terrain...

FORMATRICE

Vanessa Arrouart-Camerani, consultante RH et coach certifiée, dirigeante de Ava Conseil. Elle est votre référente et vous accompagne pendant la durée de la prestation bilan de compétences.

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION ET SES RESULTATS

- Rédaction d'un **document de synthèse** reprenant les différentes étapes du bilan, le descriptif du projet professionnel et des alternatives ainsi que le plan d'action.
- Au cours du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit une **attestation de présence**
- À l'issue du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit un **questionnaire de satisfaction** lui permettant d'évaluer les apports de la formation bilan de compétences.
- **Suivi formel à six mois** : envoi d'un questionnaire à 6 mois suivi d'un entretien.

DUREE ET DELAIS

24h de formation dont 16h d'entretiens personnalisés en face à face et/ou à distance et 8h de recherches personnelles. Sous la forme de RDV hebdomadaires de 2h ou de 3h.

Les dates sont à définir (calendrier personnalisé). Amplitude de 8 à 10 semaines. En cas de financement CPF ou autre, les **délais** des financeurs seront à prendre en compte. Dans le cadre d'un financement CPF, un délai minimum de onze jours ouvrés est à prévoir, entre la date de la demande d'inscription et la date prévue de début de session, pour pouvoir valider la demande d'inscription.

MODALITES DE LA REALISATION DE LA FORMATION EN PRESENTIEL OU A DISTANCE

En présentiel : 55, rue Clémenceau à La Colle sur Loup. A distance : envoi d'un lien « zoom » avant chaque séance. L'ensemble des moyens pédagogiques cités ci-dessus est accessible à distance via le partage d'écran et les outils numériques : email, WhatsApp, Parcouréo...

Selon les besoins du (de la) bénéficiaire, possibilité de réaliser un mix de RDV en présentiel et à distance.

ACCESSIBILITE



En cas de handicap, merci de signaler votre besoin.

Accès PMR : Quand l'accès aux locaux n'est pas possible, une solution est systématiquement recherchée. En dernier recours et avec l'acceptation du (de la) bénéficiaire, la prestation pourra être réalisée entièrement à distance.

COUT

1650 € net de taxe, éligible à une prise en charge CPF. En cas de financement entreprise, nous contacter.

Nouveauté à compter du 2 mai 2024 : le décret n°2024-394 du 29 avril 2024 fixe un reste à payer de 100 € pour chaque bénéficiaire souhaitant mobiliser ses droits CPF.

PUBLIC VISE ET PRE-REQUIS

Tout public et aucun pré-requis.